

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

SEANCE DU 11 MAI 2011

Mercredi 11 Mai 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances à Monsieur Pierre FUCHS, Conseiller Municipal, dont le père vient de décéder. Il souligne l'engagement de Monsieur Marcel FUCHS, qui a assumé pendant 30 ans les fonctions de Conseiller Municipal, avant d'inviter l'assemblée à une minute de silence.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Pascal FLEITH, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, M. Bruno STEPHAN, Mme Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Mme Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : MM. Rémi WESSANG, Marc OTTENWAELDER, Mmes Isabelle FUCHS, Delphine CAPRIN, M. Bernard MEYER, Mmes Marcelle SCHMIDT, Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

PROCURATIONS : M. Rémi WESSANG, Conseiller, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Maire Adjoint - M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller - Mme Isabelle FUCHS, Conseillère, donne procuration à M. Pascal FLEITH, Conseiller - Mme Delphine CAPRIN, Conseillère, donne procuration à Mme Carine RÉMOND, Conseillère - M. Bernard MEYER, Conseiller, donne procuration à Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère - Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillère, donne procuration à M. Michel DIETRICH, Conseiller - Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillère, donne procuration à M. Guy BAUER, Maire Adjoint -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Mars 2011
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Construction de locaux techniques et extension du hall de stockage - Présentation de l'avant-projet définitif
- 4) Signalétique de bâtiments historiques - Demande de subvention
- 5) Création d'un poste d'apprenti
- 6) Création d'un poste d'ATSEM
- 7) Attribution d'une subvention
- 8) Vente de bois
- 9) Convention de mise à disposition d'un véhicule - Renouvellement
- 10) Convention entre la Commune, le Conseil de Fabrique et l'Association ABCM relative à la mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée du Presbytère - Avenant N° 1
- 11) CAC - Autorisation d'exploiter une fourrière municipale et un refuge pour animaux à Colmar
- 12) Divers

--ooOoo--

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2011

Le procès-verbal de la séance du 9 Mars 2011 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé le marché passé selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT marché	Montant € TTC marché	Date de notification du marché
Construction des ateliers - Maîtrise d'œuvre	DECHRISTE	68240 KAYSERSBERG	48 500,00	58 006,00	01/02/2011
Construction des ateliers - Contrôle technique	VERITAS	68350 DIDENHEIM	4 420,00	5 286,32	11/04/2011
Construction des ateliers - Contrôle sécurité et protection de la santé	DEKRA	68440 HABSHEIM	2 115,00	2 529,54	21/04/2011

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
15/04	Vente par adjudication le 25 Mai à 14h30 Salle Saint Aloyse	HECKETSWEILER Raymond 16 Rue des Trois Epis 68040 INGERSHEIM		Section 16 N°201	16 Rue des Trois Epis	35,57	UCa	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
03/05	M. PERRIN 13 Rue de Mulhouse 68000 COLMAR	M. SCHWINDENHAMMER Vincent & Mme EL JOMAI Hajer 1 B Route de Turckheim 68040 INGERSHEIM	Section 12	N°387	1 Route de Turckheim	57,93	UB	Bâti	Ne préempte pas
04/05	FREUDENREICH Luc 1 Rue du Maréchal Foch 68240 KIENTZHEIM	M. SHERESHEVSKIY Oleg & Mme MOUSTAFABEILI Rena 1 Rue du Barrage 68040 INGERSHEIM	Section 12	N° 44	1 Rue du Barrage	8,53	UC	Bâti	Ne préempte pas

3°) CONSTRUCTION DE LOCAUX TECHNIQUES ET EXTENSION DU HALL DE STOCKAGE – PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

La construction des locaux techniques communaux en deux phases a permis d'affiner le projet et de mieux apprécier les besoins. A cet effet, il a été décidé d'agrandir l'emprise du site en récupérant une bande de terrain de 8 mètres de large sur les jardins communaux, situés du côté ouest de la parcelle.

L'avant-projet sommaire (APS) a été soumis pour avis à l'équipe technique communale et à la Commission de l'Environnement, du Cadre de Vie et du Développement Durable, respectivement le 1^{er} avril et le 5 avril 2011.

Suite à ces différentes présentations et aux observations auxquelles elles ont donné lieu, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de l'avant-projet définitif (APD) relatif à la construction de locaux techniques et à l'extension du hall de stockage, établi par M. Norbert DECHRISTÉ, architecte et maître d'œuvre de l'opération, et son collaborateur M. Mathieu THOMANN, architecte.

Il est prévu :

- Une surface de stockage supplémentaire d'environ 250 m², qui bénéficiera d'un habillage en bois ajouré côté rue ;
- Un accès indépendant pour le stationnement des véhicules du personnel, afin qu'il n'y ait pas de télescopage entre les zones de parking et de travail ;
- Un parking traité en enrobé et un accès couvert permettant d'accéder à l'entrée de l'espace de vie ;
- Un espace paysager entre cet accès et l'allée J.B. Thomann ;

- Un accès aux bennes aménagé de sorte qu'une camionnette puisse y accéder ;
- 3 boxes supplémentaires avec un fond en béton ;
- Un bac de décrottage dans le hangar, à côté de la porte donnant accès à l'espace de vie ;
- Un espace situé entre le hangar et l'espace de vie disposant d'une zone de séchage pour les vêtements de pluie et d'un petit local pour le rangement du matériel et des produits de nettoyage ;
- Des locaux de vie équipés de fenêtres OB, des ateliers équipés de fenêtres fixes, similaires à celles du hangar ;
- Une façade animée avec des éléments de couleur ;
- Certaines toitures à un pan et permettant un éclairage naturel par lumière zénithale, d'autres espaces étant traités en toiture terrasse ;
- Des panneaux solaires produisant de l'eau chaude sanitaire.

L'ensemble du projet est évalué à 730 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette 2^{ème} tranche de travaux est détaillé comme suit :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant	%
Gros-œuvre/terrassements	115 000,00	Département du Haut-Rhin	54 000,00	7,40
Charpente et ossature bois/bardage	112 000,00	Région Alsace	16 950,00	2,32
Couverture/étanchéité/zinguerie	88 000,00	Communauté d'Agglomération de Colmar	450,00	0,06
Menuiseries extérieures/occultations	20 000,00	Autofinancement complémentaire	658 600,00	90,22
Serrurerie/métallerie	17 000,00			
Cloisons/doublages	14 000,00			
Menuiseries/agencement/serrurerie	15 000,00			
Traitement des sols et des murs	15 000,00			
Faux-plafonds	5 000,00			
Installation sanitaire/assainissement	31 000,00			
Chauffage/ventilation	54 000,00			
Electricité/courants faibles et forts	40 000,00			
Voiries/espaces verts	112 000,00			
Honoraires (9,55 % de 638 000)	60 929,00			
Avis presse, reproduction	2 700,00			
Contrôle technique	4 420,00			
Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS)	2 115,00			
Divers et imprévus	21 836,00			
Total HT	730 000,00	Total	730 000,00	100

L'installation de 300 m² de panneaux photovoltaïques sur la zone hangar est évaluée à 165 000 € HT. Le montant total de l'opération s'élèverait dans ce cas, compte tenu de la revalorisation des honoraires, à 910 000 € HT. Il est précisé qu'il est possible d'envisager la mise en place de panneaux photovoltaïques ultérieurement.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif (APD) de construction de locaux techniques et d'extension du hall de stockage tel qu'il lui est présenté ;
- **FIXE** l'estimation prévisionnelle définitive des travaux à 730 000 € HT, conformément à ce qui est proposé par le maître d'œuvre ;
- **DECIDE** de ne pas retenir l'option relative à l'installation supplémentaire de 300 m² de panneaux photovoltaïques ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 4 dudit contrat ;
- **SOLLICITE** l'octroi de subventions notamment auprès de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin et de la Communauté d'Agglomération de Colmar ;
- **CONSTATE** que des crédits sont inscrits en section d'investissement du budget « Energies Nouvelles » 2011 pour le financement de ces travaux ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager la consultation d'entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Le débat donne lieu aux observations suivantes :

M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, s'étonne que l'installation photovoltaïque ne soit toujours pas opérationnelle. M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, indique qu'au dernier moment, il a été nécessaire de poser une nouvelle chambre téléphonique, ce qui a repoussé le raccordement. En outre, celui-ci doit être réalisé avant le 20 du mois n, pour être pris en compte par EDF à partir du mois n+1, à défaut, cela décale la mise en service au mois n+2. Il est observé qu'ERDF et EDF ne font rien pour faciliter et accélérer les choses, bien au contraire.

M. Michel DIETRICH demande si une station de lavage pour les viticulteurs est prévue. M. Mathieu THOMANN répond par la négative, d'une part, la Commune n'a été saisie d'aucune demande, d'autre part, il estime que ce n'est pas à la Commune d'installer et gérer une station de ce type, mais à la profession de s'organiser.

4°) SIGNALÉTIQUE DE BATIMENTS HISTORIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Le budget primitif 2011 prévoit un crédit de 4 500 € TTC, pour la confection et la pose de panneaux d'information sur le mur de bâtiments ayant un intérêt historique.

La Société d'Histoire et de Culture d'Ingersheim a rédigé des textes de présentation en français et en allemand. De ce fait, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département du Haut-Rhin. Il est proposé d'en solliciter l'octroi.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de confection et de pose de panneaux d'information sur le mur de bâtiments ayant un intérêt historique ;
- **SOLLICITE** l'octroi de subventions, notamment du Département du Haut-Rhin ;
- **DIT** qu'outre les subventions éventuelles, les travaux seront autofinancés ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement (art. 21578 - op.1110) du budget général 2011.

5°) CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

Vu l'article L. 115-1 à l'article L. 119-5 du Code du travail ;

Vu la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret N° 92-1258 du 30 novembre 1992 ;

Vu le décret N° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'en raison du départ à la retraite, le 1^{er} juillet prochain, de Mme Marie-Louise MURE, ATSEM principal 2^{ème} classe à l'Ecole Maternelle Fecht, il est proposé de la remplacer tout en contribuant à la formation des jeunes ;

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi d'apprenti Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet au sein du service scolaire de l'Ecole Maternelle Fecht, à compter du 1^{er} août 2011 ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

6°) CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le contrat d'apprentissage d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) arrive à échéance le 31 août 2011 et qu'il est nécessaire de remplacer ce poste par un poste d'ATSEM ;

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, à temps non complet, 22,25/35^{ème}, avec effet au 1^{er} septembre 2011. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- **DIT** que la création de ce poste est nécessaire en vue de permettre le recrutement d'un agent des écoles maternelles ;
- **DIT** que l'agent sera affecté à l'école maternelle pasteur et qu'il pourra faire l'objet d'une autre affectation en cas de besoin ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

7°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

L'école élémentaire Louis Pasteur de Colmar sollicite une participation financière pour deux élèves domiciliés à Ingersheim, qui ont participé à un séjour de découverte, organisé au Centre La Chaume, du 4 au 8 avril 2011. Il est proposé d'appliquer le barème et d'allouer une subvention de 97,20 €.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 97,20 € à l'école élémentaire Louis Pasteur de Colmar pour la participation à un séjour de découverte de deux élèves domiciliés à Ingersheim ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne subventions attribuées en cours d'année de l'article 6574 du budget général 2011.

8°) VENTE DE BOIS

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Des arbres ont été abattus par le Département du Haut-Rhin le long de la RD415 pour pouvoir installer un panneau d'information et par GRTgaz le long de la route de Turckheim pour pouvoir réaliser les travaux de déplacement d'une conduite de gaz. Il est proposé de vendre le bois coupé, à l'instar de ce qui s'est fait l'an passé.

Les prix suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

- acacia : 40 € le stère.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le prix de 40 € le stère pour l'acacia ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'organiser cette vente.

9°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE - RENOUELEMENT

Rapporteur : M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

Par délibération en date du 4 juillet 2007, le Conseil Municipal avait accepté la proposition de la société VISIOCOM, relative à la mise à disposition gratuite d'un véhicule de 9 places, financé par la publicité qui y est apposée, et autorisé la signature de la convention correspondante.

Celle-ci arrivant à échéance au mois de juillet prochain, il est proposé le renouvellement de l'opération sur le véhicule existant pour une durée supplémentaire de trois ans.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de la société VISIOCOM, relative à la poursuite de la mise à disposition gratuite du minibus de 9 places pour une durée supplémentaire de trois ans ;

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

10°) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LE CONSEIL DE FABRIQUE ET L'ASSOCIATION ABCM RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU PRESBYTERE - AVENANT N° 1

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Lors de sa séance du 1^{er} septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention à intervenir entre la Commune, le Conseil de Fabrique et l'association ABCM relative à la mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée du Presbytère. Il était prévu que l'utilisation de ces locaux serait limitée à un an. Or, l'association ABCM fait face à de nombreuses demandes d'inscription et sollicite la prolongation de cette mise à disposition pour l'année scolaire 2011/2012. Le Conseil de Fabrique a donné son accord.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention initiale. Celui-ci porte uniquement sur la durée et ne modifie en rien les autres éléments de la convention.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention signée entre la Commune, le Conseil de Fabrique et l'association ABCM relative à la mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée du Presbytère ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant, dont un exemplaire est joint en annexe (annexe n° 3), et toutes pièces y relatives.

11°) CAC - AUTORISATION D'EXPLOITER UNE FOURRIERE MUNICIPALE ET UN REFUGE POUR ANIMAUX A COLMAR

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Par arrêté n° 2011-108-19 du 15 avril 2011, le Préfet du Haut-Rhin fait part de l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées à la Communauté d'Agglomération de Colmar pour exploiter une fourrière municipale et un refuge pour animaux à Colmar. Cette enquête a lieu du 10 mai au 14 juin 2011 inclus.

Une partie du ban communal étant situé dans le rayon de 1 km concerné par l'enquête, le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'exploitation d'une fourrière municipale et d'un refuge pour animaux à Colmar, telle qu'elle est envisagée dans le dossier soumis à l'enquête publique visée ci-dessus.

12°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 29 juin 2011 à 19 heures.
- **Centrale nucléaire de Fessenheim** : Après avoir rappelé les risques du nucléaire en général et ceux plus particuliers de la centrale nucléaire de Fessenheim, du fait de sa situation sur une faille sismique, M. le Maire fait part de l'appel solennel pour la fermeture de cette centrale, auquel chaque élu est invité à s'associer, à la demande de l'association « Stop Fessenheim ».
- **Massacre en Iran** : M. le Maire communique l'appel urgent à l'arrêt du massacre des résidents d'Achraf transmis par le Comité de Soutien aux Droits de l'Homme en Irak. Il suggère aux élus, qui le souhaitent, de signer la pétition proposée.
- **Village de marques** : Le dossier relatif au projet de village de marques de Ste Croix-en-Plaine, transmis par le Groupement commercial Haut-Rhin Nord, a été envoyé à chaque conseiller municipal avec l'ordre du jour de cette séance. Les élus, qui le souhaitent, sont invités à signer la pétition proposée à l'encontre de ce projet.

- **Inauguration de l'Ecole de Musique** : M. le Maire demande à Mme Elisabeth LISSE, conseillère municipale et membre de l'Echo de la Fecht, de faire le nécessaire pour que l'organisation de l'inauguration de l'Ecole de Musique prévue le dimanche 12 juin 2011 soit précisée.
- **Football-Club** : M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, informe l'assemblée de la manifestation organisée au stade de la Schützenmatt le lundi de Pentecôte, 13 juin 2011, avec un match Ingersheim (France) contre Ingersheim (Allemagne), qui sera suivi de la Coupe du Crédit Mutuel.
- **Crèche** : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, expose les démarches entreprises par Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et lui-même, en ce qui concerne le projet de création d'une crèche. Après avoir visité plusieurs établissements, ils ont rencontré les responsables de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Protection Maternelle et Infantile, qui ont vivement conseillé la réalisation d'une enquête de besoins. Les conseillers municipaux sont sollicités à cet effet, sachant qu'il y a lieu de contacter les 99 familles d'Ingersheim, qui ont un enfant né après le 1^{er} janvier 2009, et que le retour des questionnaires est souhaité pour le 15 juin 2011.
- **Conseil des Droits et Devoirs de la Famille** : Mme Rose STUPPFLER, Conseillère Municipale, se propose de réactiver le Conseil des Droits et Devoirs de la Famille. Celui-ci se réunira début du mois de septembre prochain.
- **Ligue contre le Cancer** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, remercie toutes les personnes qui ont participé à la quête en faveur de la Ligue contre le Cancer. Elle a permis de récolter 14 717 €, soit 312 € de plus qu'en 2010.
- **Fête de l'Age d'Or** : Mme Martine DIETRICH fait appel aux bonnes volontés pour participer à la préparation et au service de la Fête de l'Age d'Or, qui aura lieu le dimanche 5 juin 2011. Il est précisé que 560 personnes âgées de 73 ans et plus ont été invitées.
- **Travaux route de Turckheim** : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, fait part des travaux réalisés le long de la Fecht, route de Turckheim. Lors de la construction de la Cité Hinterberg, un collecteur d'eaux pluviales et des avaloirs avaient été installés. Or, depuis quelques temps, des refoulements étaient régulièrement observés. Une inspection caméra réalisée par la Colmarienne des Eaux a montré que le collecteur était encombré par divers dépôts et par la présence de racines. La décision de déboucher le tuyau a alors été prise et l'entreprise GANTZER chargée des travaux. Avant d'intervenir au débouché du collecteur, elle a fort heureusement examiné attentivement le terrain, sachant qu'une ligne électrique souterraine et une conduite de gaz haute pression passent dans ce secteur. Une 2^{ème} inspection caméra, diligentée à ce niveau, a permis de constater que la conduite de gaz traversait le collecteur d'eaux pluviales et était en fait, à l'origine du bouchon responsable des refoulements. Après de nombreuses discussions, GRTgaz a accepté de procéder au dévoiement de la conduite de gaz, celle-ci ayant été posée après le collecteur d'eaux pluviales.

Si les travaux relatifs au réseau d'eaux pluviales sont désormais achevés, GRTgaz doit encore rétablir les enrochements et l'escalier qui ont été enlevés pour permettre le dévoiement de la conduite de gaz. Le chantier devrait, *à priori*, encore durer 2 semaines.

- **Aménagement** : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, suggère d'aménager l'escalier situé à l'arrière de la Salle Polyvalente et de créer une rampe, afin de permettre le passage des poussettes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 55. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mesdames Patricia MIGLIAGGIO, Françoise HORNY, Martine DIETRICH et Monsieur Arnaud MARCHAND, qui ont fêté leur anniversaire récemment.